



## Délai de transmission d'un rapport d'expertise - dégât des eaux

Par **nestrem62**, le **07/09/2011** à **19:11**

Bonjour,

Victimes d'un dégât des eaux assez important dans notre salle de bain (tout est à refaire : murs (BA 13 mois à remplacer), faïence murale, carrelage au sol, remplacement de la douche et des meubles de salle de bain en bois) le 15 mai dernier, un expert est intervenu en vue de réaliser un chiffrage des dommages 15 jours après soit le 31 mai.

La situation a nécessité une deuxième intervention du dit expert le 17 juin car toute la dalle du rez de chaussée ayant été touchée par le dégât des eaux, mon carrelage de salle à manger des toilettes et de cuisine a sauté et le revêtement de ma chambre s'est gondolé (stratifié).

Comme convenu avec lui, J'ai transmis les devis poste par poste le 29 juin.

Malgré de nombreuses relances, ni mon assurance ni nous ne sommes tenus au courant de l'avancée du dossier : soit près de 4 mois après la déclaration de sinistre (07 septembre).

D'après le contrat qui lie le cabinet à l'assureur (renseignement obtenu auprès d'une des secrétaires du cabinet d'expertise), l'expert disposait de 35 jours calendaires pour transmettre son rapport à mon assurance.

Ma question est la suivante : quel recours avons nous pour faire accélérer le dossier? Le préjudice moral est important puisque nous vivons au quotidien dans une salle de bain aux murs délabrés, moisissures, sans douche.....

Que pouvons nous exiger de notre assureur?

Merci d'avance pour votre réponse

Cordialement